



Intervenant :
Jacques BROUILLET

Jour 4

AUDIT DE QUELQUES RISQUES JURIDIQUES MAJEURS EN MATIERE SOCIALE

Qu'il s'agisse d'un audit de conformité ou d'un audit d'efficacité, il est indispensable d'avoir au moins une sensibilité aux questions juridiques se posant aux responsables RH.

Il n'est cependant pas nécessaire d'avoir une formation en droit social (même si celle-ci est appréciable) mais il est important d'acquérir une connaissance des principes juridiques fondamentaux en droit social résultant des règles du Code du Travail (protéiformes) et des évolutions (constantes) de la jurisprudence.

Les objectifs pédagogiques de cette séquence sont les suivants :

1. Rappeler quelques principes juridiques fondamentaux sans pour autant faire un « cours de droit »
2. A partir d'exemples de risques majeurs, donner les bases d'une bonne approche des problèmes, en partant des questions du pourquoi ? et du pour quoi ? au lieu de se précipiter sur le comment ? (les recettes !)
3. Savoir effectuer les distinctions à faire entre :
 - Les 3 pouvoirs de direction de l'employeur et les conséquences à en tirer pour la gestion des cas
 - Les 3 types de responsabilité de l'employeur, à savoir : la responsabilité civile/la responsabilité pénale de la personne physique/la responsabilité pénale de la personne morale
4. Savoir analyser les clauses obligatoires et les « clauses sensibles » d'un contrat de travail :
 - Distinguer l'avenant et l'annexe
 - Adopter le contrat évolutif et en trois parties



5. En conclusion, avoir une autre approche du Code du Travail en comprenant « tout ce qui n'est pas interdit, est permis » ... à condition d'avoir un accord licite (voir article 1134 du Code Civil- et retour au point 2.